



PERIDIAM SILVER EVOLUTION

Version 1 / F
102000024783

1/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial PERIDIAM SILVER EVOLUTION
Code du produit (UVP) 79968361

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Adjuvant pour pelliculage de semences

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayercropscience.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé ; les critères de classification ne sont pas remplis.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Non soumis à étiquetage réglementaire.

2.3 Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

**PERIDIAM SILVER EVOLUTION**Version 1 / F
1020000247832/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012**Nature chimique**

Suspension concentrée pour traitement des semences (FS)

Composants dangereux

Phrase(s) R conformément à la directive 67/548/CEE

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE	Classification		Concentration [%]
		Directive 67/548/CEE	Règlement (CE) No 1272/2008	
Aluminium	7429-90-5 231-072-3	F; R15, R10	Water-react 2, H261 Flam. Sol. 1, H228	> 1,00

Autres informations

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Poudre sèche



PERIDIAM SILVER EVOLUTION

Version 1 / F
102000024783

3/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :
Oxyde de carbone (CO)
Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**PERIDIAM SILVER EVOLUTION**Version 1 / F
102000024783

4/8

Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	Mise à jour	Base
Aluminium (Poussière.)	7429-90-5	5 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Aluminium (Fumée de soudage.)	7429-90-5	5 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Aluminium	7429-90-5	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.
Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.



PERIDIAM SILVER EVOLUTION

Version 1 / F
102000024783

5/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	rose
pH	env. 7,4
Densité	env. 1,05 g/cm ³ à 20 °C

9.2 Autres données

Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (rat) > 5,0 mg/l Durée d'exposition: 4 h

**PERIDIAM SILVER EVOLUTION**Version 1 / F
1020000247836/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Irritation de la peau	Pas d'irritation de la peau (lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Irritation des yeux	Pas d'irritation des yeux (lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

Toxicité pour le poisson	NOEC (Truite des torrents (<i>Salmo trutta</i>)) > 100 mg/l Essai en semi-statique; Durée d'exposition: 96 h
--------------------------	---

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	NOEC (Puce aquatique (<i>Daphnia magna</i>)) > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h
--	---

Toxicité des plantes aquatiques	NOEC (<i>Selenastrum capricornutum</i>) > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
---------------------------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Non applicable pour ce mélange.
------------------	---------------------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	Non applicable pour ce mélange.
-----------------	---------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol	Non applicable pour ce mélange.
----------------------	---------------------------------

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet car une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Les données écologiques concernent poudre d'aluminium.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**



PERIDIAM SILVER EVOLUTION

Version 1 / F
102000024783

7/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Produit

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations ADN/ADR/RID/IMDG/IATA.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

14.1 – 14.5 Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Sans nomenclature

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R10 Inflammable.

R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.



PERIDIAM SILVER EVOLUTION

Version 1 / F
102000024783

8/8
Date de révision: 07.11.2012
Date d'impression: 07.11.2012

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 453/2010 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) N°
453/2010.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.